



teIICO

Prévoyance. Banque. Immobilier.

Tellco pkPRO

Bahnhofstrasse 4

Postfach 434

CH-6431 Schwyz

t +41 58 442 50 00

pkPRO@tellco.ch

tellco.ch

Procuration à l'attention du réassureur

En cas d'incapacité de travail, l'examen des prestations est effectué par le réassureur de la Tellco pkPRO, à savoir la Mobilière Suisse Société d'assurance sur la vie SA. Pour que la Mobilière puisse solliciter directement les documents requis, nous vous prions de bien vouloir retourner le présent procuration dûment signé à l'adresse ci-dessus.

a) Autres assureurs

Afin de déterminer les droits et d'examiner les prétentions aux prestations de la personne assurée, le/la soussigné(e) autorise expressément la Mobilière à se procurer les documents nécessaires auprès de tous les organismes d'assurance de droit public et de droit privé impliqués dans ce cas de prestation en tant que caisses-maladie, assureurs maladie, assureurs indemnités journalières en cas de maladie, assureurs accidents, offices AI, institutions de prévoyance, Centrale du 2e pilier & Organe de Liaison etc., et en particulier, à consulter les dossiers pertinents (par ex. expertises médicales et rapports d'autres institutions comme l'orientation professionnelle).

b) Médecins et autres prestataires de services médicaux

De par la signature figurant ci-après, la Mobilière est également habilitée à se procurer les renseignements qui lui paraissent nécessaires auprès des médecins et autres prestataires de services médicaux, ainsi qu'auprès des hôpitaux, des établissements de santé, etc. De ce fait, les médecins et les institutions précitées sont ainsi déliés sans réserve de l'observation du secret professionnel vis-à-vis de la Mobilière.

c) Transmission de son propre dossier

En outre, le/la soussigné(e) autorise la Mobilière à transmettre à l'office AI compétent tout document relatif à l'évolution de l'incapacité de travail, en particulier les documents médicaux, afin d'augmenter sa chance de réinsertion dans la vie professionnelle. Toutefois, la présente procédure ne remplace pas le dépôt de la demande AI, qui doit être effectuée par la personne assurée elle-même.

Personne assurée

Monsieur Madame

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
N° d'assuré	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>

De par sa signature figurant ci-après, le/la soussigné(e) accorde la procuration précitée dans toute son ampleur (points a à c).

Lieu et date

Signature de la personne assurée ou de son représentant légal